



CHARTRE AUTISME FRIENDLY

Nous souhaitons mettre en place ce dispositif auprès des institutions, organismes privés et publics (Mairie, Conseil Départemental, Mutuelles, Commerces, Universités et autres services locaux), dans le but les sensibiliser aux spécificités des personnes présentant un Trouble du Spectre Autistique (TSA), des troubles DYS ou Troubles Neurodéveloppemental (TND).

Cette sensibilisation leur permettra de mettre en place des actions facilitant l'accueil de ces personnes, tel que : concevoir un lieu d'accueil aménagé, réaliser une communication non-verbale et verbale spécifique pour les personnes ayant un TSA, un trouble DYS ou TND, aménager des horaires d'ouverture, et remédier aux sources génératrices de stress ou d'anxiété liées à l'idée d'aller dans un commerce, une institution ou autre.

Un logo et la signature d'une charte pourront définir l'établissement comme "Autisme Friendly", c'est-à-dire apte à recevoir un public TSA, DYS et TND.

FINALITE

La charte a pour objet de concrétiser l'engagement des établissements recevant du public dans le cadre du réseau « Construire une vie citoyenne Autisme Friendly » constitué de partenaires tels le Conseil départemental, la Mairie, les Mutuelles, les commerces..., permettant d'offrir un lieu d'accueil aménagé aux personnes portant un TSA.

BUT

Les partenaires recevront un sticker « Autisme Friendly » créé par l'association, à afficher à l'entrée de l'établissement. Cet autocollant a pour but d'informer un maximum de personnes sur le fait que l'établissement est sensibilisé au TSA. Il pourra également rassurer les familles et accompagnants d'enfants et/ou adultes présentant un TSA désireuses d'entrer dans l'établissement.

LA CHARTE

Les personnes ayant un TSA rencontrent des difficultés pour communiquer, pour exprimer leurs demandes et peuvent avoir des difficultés au niveau des interactions sociales. Leur inclusion dans le collectif de la vie locale en tant que citoyen à part entière, si elle n'est pas accompagnée, peut parfois créer des difficultés. Enfin, certains établissements n'ayant pas de dispositif mis en place peuvent être inadaptés à l'accueil des personnes ayant un TSA. La signature de la charte « Autisme Friendly » engage l'établissement dans cette démarche d'ouverture et d'accueil du public TSA afin de faciliter leur inclusion citoyenne. Cette charte répond également aux difficultés de l'établissement dans la mise en place d'une politique et de processus adaptés pour créer et développer un accueil spécifique.

MODALITÉ D'ENGAGEMENT

Identification des acteurs de l'établissement

Il conviendra que l'établissement identifie une personne référente, qui accueillera le public TSA. Il appartiendra à l'établissement d'identifier ces personnes. A titre d'exemple, cela pourra être le responsable ou un membre de la mission handicap de l'établissement ou encore un membre des ressources humaines. En complément de cette personne référente, l'association GEM TSA La Pierre de Lune pourra accompagner dans la mise en place des actions décidées.

Rencontre / Échange

Des rencontres Établissement – Association GEM TSA La Pierre de Lune seront proposées afin d’initier le lancement du projet. Une première réunion regroupant au minimum la personne référente de l’établissement et un membre de l’association pourra être organisée. Il s’agira dans un premier temps de dessiner les contours de la collaboration et des actions décrites dans ce document en faveur de l’accueil des personnes TSA. En complément, des réunions en présentiel ou en distanciel peuvent être programmées.

Identification du lieu

La diversité des spécificités des personnes TSA ne peut être un frein à la mise en place d’un accueil et une inclusion. Toutefois, on constate que nombre d’entre eux ont du mal à se rendre sur les lieux administratifs, commerciaux ou de leur travail. Afin de faciliter l’inclusion des personnes ayant un TSA, il sera important d’essayer d’identifier un lieu qui pourrait permettre de réaliser leur inclusion dans l’établissement. Il est à noter que chaque personne avec un TSA présente des spécificités propres, l’adaptabilité de l’établissement doit l’emporter pour une harmonisation des actions envisagées. En collaboration avec l’association du GEM TSA La Pierre de Lune, un état des lieux pourra être fait, suivi d’une expérimentation pour palier à d’éventuelles difficultés.

Présentation de l’établissement

Une géolocalisation collaborative sera mise à jour par la communauté. Ces mises à jour régulières seront effectuées et facilement consultables afin de répertorier tous les établissements « Autisme Friendly » pour permettre aux personnes TSA d’identifier les lieux d’accueil avec les services proposés.

Communication de l’établissement

La démarche d’engagement «Autisme Friendly» suppose que votre établissement communique aussi bien en interne qu’en externe quant à sa participation et à ses actions dans le domaine de l’accueil des personnes TSA.

L’usage du logo « Autisme Friendly » par votre établissement concrétise cet engagement, y compris dans ses autres actions. Une communication communale, départementale et régionale relative à la charte sera réalisée afin de valoriser les établissements qui s’engagent dans cette démarche, voire la création d’une page Web spécifique pour mettre en lumière les établissements qui s’engagent dans ce projet. La communication mettra en avant les logos et comprendra un texte d’accompagnement valorisant la politique volontariste de l’établissement sur ce projet. Le contenu de ce texte sera validé conjointement entre les différents partenaires et le service communication de l’établissement.

Accompagnement des établissements

Les établissements s’engageant dans cette démarche pourront bénéficier de différents soutiens :

- Contact privilégié entre le(s) référent(s) de l’établissement d’une part, et l’association GEM TSA La Pierre de Lune
- Accès aux ressources et d’accompagnement par un des membres de l’association GEM TSA La Pierre de Lune
- Accès à des actions de formation spécifiques pour les personnels accueillant les personnes présentant un TSA
- Mise en valeur de l’établissement dans leur communication (sur les réseaux sociaux, site internet...)

L’engagement

L’engagement est pris entre votre établissement et l’association GEM TSA La Pierre de Lune, sous la responsabilité de la personne chargée des actions d’inclusion.



GEM TSA La Pierre de Lune
15 rue du collège, 79000 Niort
Tél : 09 81 65 87 93

Email : gemtsa.lapierredelune@gmail.com